

Titre Paritaire Chaudronnier(ère) d'atelier en alternance



Référence
CHAU-05

Durée, rythme
420 heures sur 1 an - Alternance 3 semaines en entreprise et 1 semaine en centre

Diplôme / certification / attestation
Titre paritaire à Finalité Professionnelle

Délai d'accès

Les délais d'accès sont liés à la date de signature d'un contrat d'alternance

Inscriptions possibles jusqu'à 72h avant le début de la formation, nous consulter

Prérequis

Pas de prérequis technique

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Aptitudes requises

Dextérité, patience, ténacité, vision dans l'espace, rigueur

Le(la) chaudronnier(ère) d'atelier est susceptible de fabriquer à l'unité ou en petite série des pièces primaires et des sous-ensembles chaudronnés en tôle métallique de moyenne épaisseur pour une grande variété de domaines d'application.

OBJECTIFS

Préparer la fabrication de pièces primaires avant mise en forme
Réaliser des débits de pièces primaires
Conformer des éléments primaires
Assembler par pointage (ou petits cordons) un sous-ensemble chaudronné
Contrôler la conformité d'un sous-ensemble chaudronné
Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Travaux dirigés, Travaux pratiques sur équipements professionnels, Accès plateforme d'e-learning (easi), Pédagogie par projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Plusieurs évaluations sont réalisées tout au long de la formation afin que l'apprenant puisse évaluer sa progression. Les situations d'évaluation peuvent être de plusieurs types et individuelles ou collectives.
QCM - Étude de cas - Dossier - Présentation orale - Travaux pratiques - Mise en situation reconstituée - Evaluations en Cours de Formation (ECF).

MOYENS HUMAINS

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

MOYENS TECHNIQUES

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

VALEUR AJOUTÉE

Tous nos formateurs ont une expérience significative dans l'industrie, ils assurent une veille technologique permanente. Nos plateaux techniques sont équipés de matériels industriels récents et de systèmes pédagogiques innovants.

MODALITÉS DE VALIDATION

Les candidats(es) sont présentés(ées) aux épreuves du Titre Paritaire devant un jury de professionnel.

Certificat de niveau 3 (CAP, BEP)

Code RNCP* : 38790

Certificateur : Union des industries et métiers de la métallurgie

Date d'échéance de l'enregistrement :

27/03/2027

La certification est composée de 2 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP).

BLOC 1 - La préparation et la réalisation de pièces primaires (débits, mise en forme)

BLOC 2 - La réalisation d'un sous-ensemble chaudronné

La formation peut être validée totalement ou partiellement par acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences.

*Répertoire National de la Certification Professionnelle

ACCESIBILITÉ

Tous nos locaux sont handi-accessibles. N'hésitez pas à contacter nos [référentes handicap](#) pour faire part de vos besoins

PROGRAMME

Bloc 01 : La préparation et la réalisation de pièces primaires

1. Préparer la fabrication de pièces primaires avant mise en forme
2. Réaliser des débits de pièces primaires
3. Conformer des éléments primaires
4. Assurer la maintenance de 1er niveau des équipements mis en œuvre

Bloc 02 : La réalisation d'un sous-ensemble chaudronné

1. Assembler par pointage (ou petits cordons) un sous-ensemble chaudronné
2. Contrôler la conformité d'un sous-ensemble chaudronné

Module transverse -

- Communication
- Bureautique
- Activités numériques professionnelles
- Hygiène Sécurité Environnement

Suivi tutorial, préparation aux épreuves de certification

Passerelles et poursuite d'études

Bac Pro TCI, Bac Pro TRPM, TP
Technicien en chaudronnerie

Lieu(x) de formation

Limoges - Say

Tarif HT inter

Le coût de formation n'est pas à la charge de l'apprenti.
Pour les entreprises, le coût est pris en charge selon les coûts publiés par France compétences.

A partir du 1er juillet 2025, la Loi de Finances 2025 prévoit le principe, selon des modalités prévues par décret en Conseil d'État, d'une participation obligatoire des employeurs pour les niveaux 6 et 7 (BAC+3 et plus) de 750 € par contrat.
Consulter le tableau des coûts de formation et prise en charge OPCO
À NOTER : pour certaines formations de niveau 7 (Ingénieur, Bac+5), une contribution financière est demandée aux entreprises.



Pôle Formation UIMM
Site de Limoges - Say
9 rue JB Say - Zone Magré Romanet
87000 Limoges
05.55.30.08.08
accueil@formations-industrieslimousin.fr
www.formations-industrieslimousin.fr

